

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 27 MAI 2013

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le contenu du rapport final du Conseil communal en ces termes :

*"En séance du 30 avril 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 36 de MM. G. Rhally et P. Kilchenmann, ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité d'un partenariat public-privé (PPP) entre la Ville de Fribourg et le Groupe E avec le soutien de l'Etat de Fribourg pour la réalisation d'un réseau de fibre optique sur le territoire communal.*

Réponse du Conseil communal

1. Objet du postulat et reformulation

*Les infrastructures dans les domaines de la communication et des technologies de l'information (IT) constituent l'une des conditions-cadres attendues tant par les entreprises que par les habitants et les citoyens. Maintenir l'attractivité de la Ville de Fribourg constitue l'une des motivations des cosignataires du postulat.*

*Quelles en sont les principales idées-forces :*

- a) réalisation d'un réseau de fibre optique
- b) réalisation sur le territoire communal (cœur régional)
- c) réalisation au travers d'un partenariat public-privé (Ville Fribourg, Groupe E, soutien Etat).

*Avant d'aborder la situation à ce jour et les conclusions de l'analyse, il importe d'aborder de suite le contexte historique dans lequel le postulat a été déposé.*

2. Contexte historique

*En termes de télécommunication, il s'agit de relier le point A au point B et de bénéficier de liaisons de haute qualité : vitesse, flux, sécurité. Le monde actuel est en mutation. Les liaisons sont réalisées par des réseaux et complexes établis au moyen de fils de cuivre, matériau excellent conducteur. Les progrès ont permis la mise au point d'un matériau extraordinaire d'un point de vue de la performance (vitesse de la lumière) et de certaines caractéristiques (pas de sensibilité aux champs magnétiques, diamètre réduit à un brin, possibilité de créer des câbles avec un nombre élevé de brins, coûts à la baisse, ...) : il s'agit de la fibre optique.*

*Les performances et les caractéristiques combinées avec d'autres innovations permettent de faire transiter sur un même réseau : les données informatiques, la téléphonie, la télévision, etc.*

*La conversion des réseaux 'cuivre' vers les réseaux 'fibre optique' a débuté il y a déjà plusieurs années; les actions étaient conduites par de grandes sociétés, des régies et des ex-régies afin de relier leurs centres de calcul à leurs différents points d'attache. L'heure est aujourd'hui à la généralisation des accès 'fibre optique' vers l'ensemble des logements et des bâtiments industriels et commerciaux.*

Le postulat a été déposé il y a moins d'un an, en avril 2012, période située entre deux événements-clés : intervention de la ComCo et décision du Grand Conseil. Le replacer dans son contexte historique révélera le bien-fondé de la démarche des cosignataires à cette époque mais le peu de portée à ce jour. Les recommandations finales sont dictées par ce contexte et l'état du projet 'fibre optique' à ce jour.

## 2.1. Situation dans le Canton de Fribourg

Les opérateurs actifs sur le marché de la communication (Swisscom, Cablecom, entre autres.) et d'autres acteurs majeurs (Groupe E, Gruyère Energie) ont amorcé il y a plusieurs années le virage technologique de la fibre optique sur leur vaste réseau spécifique. Les enjeux économiques et stratégiques dans ce domaine sont extrêmement importants. La fibre optique est en passe aujourd'hui de supplanter les traditionnels réseaux basés sur les fils de cuivre. Dans le canton de Fribourg, tous les acteurs présents déploient leur projet 'fibre optique'.

Projet-pilote, modèle fribourgeois (2009 - 2011)

- Coopération entre le Canton, le Groupe E et Swisscom.
- Objectif : déploiement d'un réseau pour couvrir les besoins croissants en bande passante des entreprises et des particuliers.
- Construction du réseau en commun et au coût le plus avantageux avec notamment l'utilisation des infrastructures souterraines des partenaires.

## 2.2. Chronologie

- 2009 : sous l'égide du Canton de Fribourg, les sociétés Groupe E et Swisscom ont lancé un projet-pilote de déploiement de la fibre optique. Ce projet se base sur une infrastructure ouverte et multifibre (open access) ce qui permet d'éviter un monopole structurel sur le réseau. L'objectif vise la généralisation de la fibre dans le Canton d'ici à 2025.
- 2010-2011 : déploiement du projet-pilote dans les Communes de Fribourg (Torry) et de Neyruz (deux quartiers désignés).
- fin 2011 – début 2012 : fortes des résultats très positifs, les deux sociétés ont conclu un accord pour la poursuite des raccordements au plan cantonal via une convention.
- février 2012 : intervention de la ComCo pour bloquer le projet en raison de la position jugée dominante prise par les deux opérateurs.
- avril 2012 : dépôt du présent postulat.
- juin 2012 : intervention du Canton de Fribourg dans le projet et projet de nouvelle convention.
- septembre 2012 : validation du projet par le Grand Conseil fribourgeois pour la constitution d'une nouvelle société sous forme de partenariat public-privé (PPP). La présence de l'Etat de Fribourg vise à imposer aux opérateurs la garantie d'un raccordement en fibre optique sur l'ensemble du territoire cantonal et non sur les seuls espaces fortement urbanisés. D'autre part, les opérateurs doivent mettre à disposition un câble contenant plusieurs fibres de manière à permettre à d'autres opérateurs de desservir les clients finaux.
- octobre 2012 : création de la société netplusFR SA dont le rôle sera la commercialisation des flux sur le réseau fibre optique.
- novembre 2012 : création de la société fthh-FR SA dont le rôle est le raccordement en fibre optique de toute unité de logement (habitation) et de toute surface liée à des activités (commerces, administration et autres).

## 3. Situation actuelle

La nouvelle société fthh-fr SA a pris le relais des activités conduites jusque-là par Swisscom et Groupe E à savoir le démarchage auprès des propriétaires pour un raccordement 'fibre optique'.

*De manière presque ininterrompue, ces démarches se sont poursuivies tout au long de l'année 2012 à un rythme élevé et avec grand succès.*

*L'offre de la société ftth-fr SA consiste à raccorder gratuitement tous les bâtiments au réseau 'fibre'. Les équipements intérieurs et les flux sont quant à eux payants; une fois raccordé, les utilisateurs auront le libre choix de l'opérateur.*

*Le territoire de la Commune de Fribourg connaît une avancée particulièrement importante. En raison de la forte densification, les opérateurs gèrent cet espace en priorité.*

*Etat en termes de raccordement des bâtiments :*

- *dès 2009-2010 : quartier de Torry (par Swisscom)*
- *2013 : Pérolles, Beauregard, Beaumont (par ftth-FR)*
- *2013 : Saint-Léonard, Schoenberg (par Swisscom)*
- *etc.*

#### **4. Bilan : situation actuelle et objectifs du postulat**

*Examen point par point des objectifs :*

##### **a) réalisation d'un réseau de fibre optique**

*Les informations présentées ci-dessus confirment cette réalisation en cours.*

*→ Cet objectif peut être qualifié d'atteint au vu de la situation et des décisions.*

##### **b) réalisation sur le territoire communal**

*Les informations présentées ci-dessus confirment l'état d'avancement en ville de Fribourg, espace abordé de manière privilégiée par les différents acteurs.*

*→ Cet objectif peut être qualifié de partiellement atteint au vu des réalisations et des projets.*

##### **c) réalisation au travers d'un partenariat public-privé**

*Ce partenariat souhaité par les cosignataires du postulat est une réalité actuellement avec l'intervention du Canton de Fribourg. La Ville de Fribourg n'est pas impliquée dans ce projet pour les raisons suivantes :*

- 1. le périmètre du projet dépasse largement le territoire communal puisqu'il s'agit du Canton de Fribourg;*
- 2. le marché, avec les acteurs concernés au premier plan (ComCo, Canton de Fribourg, autres partenaires ftth-fr SA), a produit une solution satisfaisante tant en termes de calendrier qu'en termes de fournitures des prestations sur le territoire prescrit;*
- 3. la présence d'un grand acteur du domaine public, le Canton, constitue une condition suffisante et ne nécessite pas l'intervention des communes fribourgeoises.*

*→ Cet objectif peut être qualifié d'atteint avec la participation du Canton de Fribourg.*

#### **5. Conclusion**

*Au regard de la situation actuelle, les objectifs fixés par le postulat sont atteints ou en cours de réalisation.*

*Le Conseil communal constate en effet que la situation actuelle du projet 'fibre optique' en ville de Fribourg et dans ses environs peut être qualifiée de très satisfaisante puisque :*

- *le marché a produit une solution répondant à la majorité des points soulevés par le postulat,*

- *les acteurs du marché ont réalisé un projet conforme aux attentes du postulat et de la ComCo,*
- *le raccordement au réseau 'fibre optique' des bâtiments en Ville de Fribourg est considéré comme avancé.*

*Partant, il n'apparaît pas nécessaire que la Commune de Fribourg intervienne dans cette opération qui se déroule sous l'égide du Canton."*